



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 5 octobre 2020 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2020-157

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

a) *Séance ordinaire du 8 septembre 2020*

4. Correspondances :

Aucune correspondance

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de septembre 2020
7. Dépôt des états financiers comparatifs 2020
8. Dépôt d'une correspondance - responsabilité civile
9. Autorisation de paiement décompte #2 - rue St-Jean rang 7
10. Libération de la retenue contractuelle - rue St-Jean - Rang 7
11. Libération de la retenue contractuelle - rue de La Rivière - rang 7
12. Approbation des personnes endettées envers la Corporation selon l'article 1022 du code municipal
13. Autorisation de transmettre la liste approuvée des personnes endettées envers la Corporation selon l'article 1023 du code municipal
14. Offre d'achat - Ruisseau Jaune
15. Dérogation mineure - Mme Sylvie Lavoie
16. Autorisation budget de rechargement - Ruisseau Jaune
17. Acceptation d'une soumission - Électricien du nord
18. OMH - autorisation de paiement du déficit 2019
19. OMH - autorisation de paiement des dépenses non reconnues pour l'année 2017



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

20. Développement du ruisseau jaune - clause Covid-19
21. Adoption du budget de la régie incendie secteur nord
22. Adoption du budget de la régie intermunicipale du secteur Nord
23. Divers :

- a) _____
- b) _____

24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 8 septembre 2020*

RÉSOLUTION CM2020-158

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

4- CORRESPONDANCE

AUCUNE CORRESPONDANCE

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

RÉSOLUTION CM2020-159

Il est proposé par M. Bernard Girard que soit adressée une motion de remerciement à Mme Louise Larouche pour les nombreuses années d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2020-160

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	537 852.74 \$
Comptes déjà payés	46 739.22 \$
TOTAL	584 591.96 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2020

Le directeur général, M. Mathieu Lapointe, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2020. L'ensemble des membres présents du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du document.

8- DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE - MMQ

RÉSOLUTION CM2020-161

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt d'une correspondance provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec mentionnant qu'un avenant d'exclusion en responsabilité civile serait émis pour la passerelle en bois longeant la rivière Péribonka.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #2 - RUE ST-JEAN RANG 7

RÉSOLUTION CM2020-162

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement du décompte # 2 de la part M. Frederick Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est pour les travaux des rues St-Jean et du rang 7 ;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie des rue St-Jean et du rang 7 ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 2 au montant de 48 681.90 \$ taxes incluses, le tout conformément à la recommandation de M. Frédéric Tremblay, ingénieur.

10- LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE - RUE ST-JEAN RANG 7

RÉSOLUTION CM2020-163

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation pour libérer 50% de la retenue contractuelle liée au contrat de réfection de voirie des rues St-Jean et rang 7 de la part de M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Sainte-Jean Est ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation provisoire des travaux a été signée par les parties concernées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de 50% de la retenue contractuelle lié à la réfection des rues St-Jean et rang 7 au montant de 24 809.84 \$ taxes incluses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11- LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE - RUE DE LA RIVIÈRE RANG 7

RÉSOLUTION CM2020-164

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation pour libérer 50 % de la retenue contractuelle liée au contrat de rechargement sur les rues de La Rivière et du Rang 7 de la part M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de rechargement sur les rues de La Rivière et du Rang 7;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de 50% de la retenue contractuelle liée au contrat de rechargement des rues de La Rivière et du Rang 7 au montant de 14 549.05 \$ taxes incluses.

12- APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION SELON L'ARTICLE 1022 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

RÉSOLUTION CM2020-165

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé au Conseil la liste des personnes endettées envers la Corporation conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver, séance tenante, l'état des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Corporation.

13- AUTORISATION DE TRANSMETTRE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION SELON L'ARTICLE 1023 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

RÉSOLUTION CM2020-166

CONSIDÉRANT qu'en conformité des dispositions de l'article 1022 du *Code municipal*, une liste des personnes endettées envers la Corporation a été soumise au Conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil approuve, séance tenante, la liste des personnes endettées envers la Corporation incluant les intérêts à ce jour et que celle-ci soit transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean Est conformément aux dispositions de l'article 1023 et suivants du *Code municipal*.

Il est en outre résolu que M. Mario Desbiens, maire, agisse comme représentant de la municipalité de Sainte-Monique lors du processus de vente pour taxes.

14- OFFRE D'ACHAT - RUISSEAU JAUNE

RÉSOLUTION CM2020-167

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est propriétaire d'un lot de 13 terrains de villégiature en bordure de la rivière Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la mise en vente desdits terrains;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu et accepté une promesse d'achat pour le terrain # 9 (6 135 208) dans le développement du ruisseau jaune;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de vente légal devra être signé entre les acquéreurs et la municipalité pour officialiser la vente;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que soit autorisé M. Mario Desbiens, maire, et Monsieur Mathieu Lapointe, directeur-général, à signer le contrat de vente du terrain de villégiature # 9 (6 135 208) du « Développement du Ruisseau Jaune ».

15- DÉROGATION MINEURE - MME SYLVIE LAVOIE

RÉSOLUTION CM2020-168

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité par Mme Sylvie Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la marge avant à 0 mètre du bâtiment principal alors que le règlement exige 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas encore construit et que la marge prescrite par le règlement de zonage de la municipalité est applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé négativement la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de refuser, séance tenante, la demande de dérogation mineure de Mme Sylvie Lavoie.

16- AUTORISATION D'UN BUDGET DE RECHARGEMENT - SECTEUR RUISSEAU JAUNE

RÉSOLUTION CM2020-169

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, un budget de 15 000 \$ pour des travaux de rechargement granulaire dans le chemin d'Accès du secteur Ruisseau Jaune.

17- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - ÉLECTRICIEN DU NORD

RÉSOLUTION CM2020-170

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission des Électriciens du Nord l'installation de 5 lumières de rues sur le territoire de Sainte-Monique.

18- OMH - AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉFICIT

RÉSOLUTION CM2020-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable par engagement à payer 10% du déficit de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Monique;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, les états financiers de l'OMH de Sainte-Monique pour l'année 2019 et d'accepter de payer 10 % du déficit pour un montant de 2 836 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est également résolu d'accepter de payer un solde résiduel pour l'année 2018 d'un montant de 1 351 \$

19- OMH - AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES NON RECONNUES POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION CM2020-172

CONSIDÉRANT QU'un montant des dépenses de l'OMH n'a pas été reconnu par la Société d'Habitation du Québec pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement d'un montant de 3 620 \$ en tant que dépense non reconnue pour l'année 2017.

20- DÉVELOPPEMENT RUISSEAU JAUNE - CLAUSE COVID-19

RÉSOLUTION CM2020-173

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en vente des terrains de villégiature dans le secteur du Ruisseau Jaune;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige suite à l'achat d'un terrain qu'une construction soit réalisée dans les deux ans suivant l'achat dudit terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 peut potentiellement engendrer une série d'impondérables qui pourraient compromettre la construction dans le délai de deux prescrit par la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser le directeur général à octroyer un délai d'une année supplémentaire au nouveau propriétaire de terrain du développement du Ruisseau Jaune selon les conditions suivantes;

- La volonté de remplir les exigences initiales du contrat de vente sont vérifiable (ex. dépôt de document préalable à la construction, travaux d'aménagement sur le terrain, etc.)
- La cause rendant impossible le respect de l'exigence sont vérifiable : maladie, difficulté d'approvisionnement, etc.)
- Le contrat de vente a été réalisé après le 1^{er} avril 2020.

21- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2020-174

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2021 reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2021 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 52 766 \$ tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2021 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord au montant 371 588 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant 52 766 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

22- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2020-175

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2021 reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2021 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 7 189 \$ tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord au montant 42 286 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 7 189 \$.

23- DIVERS :

a)

b)

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2020-176

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h36


Mario Desbiens
Maire


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier